

## PAUL BOULET

### Les indisciplines de vote de Paul Boulet

Paul Boulet, maire de Montpellier depuis la Libération, professeur de médecine à la Faculté de cette ville, a été élu député de l'Hérault le 2 juin 1946, en deuxième position sur la liste MRP conduite par Paul Coste-Floret. Il se dit « indépendant intégral ». Il connaît le Palais Bourbon. Il a été une première fois député de l'Hérault, en 1936...

En 1949, il vote contre le projet de ratification du Pacte de l'Atlantique (séance du 26 juillet), qui est adopté par 395 voix contre 189. Cette minorité est composée de 176 communistes et progressistes, 6 Rassemblement Démocratique Africain, 4 « messalistes » algériens, Albert Lécivain-Servoz, ex-MRP, Alexandre Douala Manga Bell, député MRP du Cameroun, et Paul Boulet.

Il a exposé auparavant les raisons de son choix devant le Groupe MRP, lors de ses réunions du 12 et du 23 juillet 1949 (nos procès verbaux publiés dans notre numéro 82, pages 24 et 26) :

*« Je constate que les positions sont prises et je prévois que le pacte sera ratifié. Cependant, ma conscience de pacifiste l'emporte et m'empêche d'être complice d'un ensemble d'événements historiques qui ont amené la France à signer le pacte. Je regrette que les efforts de Georges Bidault n'aient pas suffi pour faire naître un fort courant d'opinion qui eût été capable d'éviter la coupure du monde. Je rappelle l'échec de ma proposition de résolution invitant le gouvernement français à préparer une rencontre Truman-Staline à Paris. Je crois que l'on désire, malheureusement sans le dire, revenir au vieux principe de la paix armée. A mon avis, ratifier le pacte, c'est donner une procuration en blanc aux gouvernements français à venir, dont on ignore s'ils seront pacifistes ou enclins à organiser éventuellement une véritable croisade contre l'URSS. Je reconnais que la France est actuellement dans une impasse, mais je suis persuadé que la victoire vient d'être remportée par les partisans de la paix armée. A mon avis, la France aurait dû opter pour la neutralité ... Je demande au Groupe MRP la permission de parler à titre personnel à la tribune pour montrer la différence qui existe entre mon raisonnement et celui des communistes ». (12 juillet)*

*« Je remercie le Groupe de bien vouloir se réunir pour examiner avec bienveillance les cas de conscience personnels. Je ne peux pas voter ce pacte, qui nous place de nouveau dans l'ornière de la paix armée. En outre, voter ce pacte c'est donner une procuration en blanc à tous les gouvernements futurs, dont nous ignorons les intentions ».*

Au cours de cette réunion, celle du 23 juillet, le langage de Paul Boulet trouve des échos et des appuis parmi ses collègues :

**Paul Couston** (Vaucluse) : *« Le vote de ce pacte est la consécration de la cassure du monde que le MRP n'a pas voulue. C'est donc une décision grave à prendre au regard de notre engagement. Au surplus nous entrons bon gré mal gré dans une sphère de l'influence américaine et nous risquons ainsi de passer à côté de notre mission. »*

**Joseph Dumas** (Seine) : *« Je cherche à être convaincu. Je déplore que le pacte traduise une opération anti-communiste alors que le communisme ne peut être efficacement combattu que sur le plan social ».*

**Fernand Mauroux** (Gers) : *« Je regrette que la France ait manqué à la Libération, faute d'une politique d'austérité, la chance qui lui était offerte d'être indépendante. Aujourd'hui les jeux sont faits et notre*

*dépendance économique, dont nous sommes responsables, nous condamne à la dépendance militaire. »*

**Raimond Roques** (Haute-Garonne) est plus nuancé : *« Je sympathise avec les scrupules de conscience de Boulet car je suis comme lui un spiritualiste intransigeant, adversaire de toute violence, mais cela ne m'empêche pas de penser qu'il faille adapter son attitude aux circonstances. En février 1947, Bidault, devant le Groupe MRP, se déclarait hostile à une entente occidentale, dans le but précisément d'éviter une cassure du monde. Si l'attitude de Bidault a varié par la suite c'est évidemment pour des raisons péremptoires et décisives. A ceux de nos amis qui craignent que le Pacte de l'Atlantique ne nous soumette au capitalisme américain, je fais remarquer que les adversaires les plus déterminés du pacte aux Etats-Unis sont dirigés par le sénateur Taft, réactionnaire par excellence ».*

Ce débat sur la discipline de vote se poursuit à la réunion du lundi 25 juillet. Tous les orateurs, sauf l'abbé Gau (Aude), qui veut permettre à Boulet de voter selon sa conscience, se prononcent pour la discipline de vote dans le scrutin de ratification. **Jean Cayeux** va même jusqu'à dire : *« Il faut accepter les séparations même douloureuses pour maintenir l'unité du Groupe et du Mouvement ».*

**Paul Boulet** répond : *« Je ne peux pas renier ce qui a fait l'essentiel de ma vie politique ».*

A la réunion suivante, celle du 26 juillet, le Groupe est appelé à se prononcer.

**André Denis** (Dordogne) se déclare hostile à la discipline de vote, estimant *« qu'un ralliement volontaire au pacte serait préférable à un ralliement provoqué par une mesure de discipline »*

**Le prince Douala Manga Bell** (Cameroun) annonce qu'il votera contre la ratification et se dit hostile à la discipline.

**Joseph Dumas** votera la ratification mais il demande au Groupe de comprendre les cas de conscience individuels et donc de ne pas décider la discipline de vote.

Le Groupe se montre majoritairement favorable à la discipline. La demande de Paul Boulet se trouve ainsi refusée.

En février 1950, le Gouvernement de Georges Bidault est amené à trouver les moyens de réprimer des actes, de plus en plus nombreux, visant à saboter le matériel militaire et à empêcher son transport.

Pour sanctionner de tels actes, le Code pénal ne prévoit que la peine de mort. Or le Parti communiste, dès que la nouvelle est annoncée, se lance dans une campagne d'agitation pour faire croire à l'opinion populaire qu'il s'agit simplement d'un texte de répression ouvrière.

Aux réunions du Groupe MRP, l'abbé Gau, Joseph Dumas, André Denis, François Reille-Soult manifestent leur inquiétude. Georges Bidault vient à ces réunions et s'explique : *« Les faits sont là : des groupes organisent des sabotages de matériel, qu'il soit destiné à l'Indochine, à la France elle-même ou à n'importe quel territoire de l'Union française. Aussi le Gouvernement français, comme le gouvernement de n'importe quel pays dans le monde, a-t-il le devoir impérieux, face à de telles provocations, de défendre les libertés de la nation, c'est-à-dire les libertés de la classe ouvrière comme celles des autres. »*

Le projet gouvernemental vise à substituer à la peine de mort la réclusion dans le Code pénal. Ce changement est une mesure de sagesse car le Code pénal, dans les circonstances de l'époque, ne serait pas applicable, tout le monde en a conscience.

Il n'empêche : le Parti communiste accentue sa pression et, du 3 au 6 mars, ses députés bloquent la discussion

du projet en occupant en permanence la tribune et la salle des séances, le jour et la nuit, au point que le président de l'Assemblée, Edouard Herriot, fait donner la Garde Républicaine pour faire évacuer la salle, par la force. Georges Bidault pose ensuite la question de confiance sur un nouveau texte (un article unique), mis au point par Pierre Dominjon, député MRP de l'Ain :

« En temps de paix, sera puni de la réclusion tout Français ou étranger qui se sera rendu coupable :

« a/ de malfaçon volontaire dans la fabrication de matériel de guerre lorsque cette malfaçon ne sera pas de nature à provoquer un accident ;

« b/ de détérioration ou destruction volontaire de matériel ou fournitures destinés à la défense nationale ou utilisés pour elle ;

« c/ d'entraves violentes à la circulation de ces matériels ;

« d/ de participation en connaissance de cause à une entreprise de démoralisation de l'armée ayant pour objet de nuire à la défense nationale ... »

L'Assemblée nationale vote ce texte par 393 voix (dont les socialistes) contre 186 : communistes, progressistes, RDA, Messalistes algériens et le MRP Paul Boulet.

Parmi les quelques abstentionnistes figure l'abbé Pierre.

**L'homme Paul Boulet** (*avec le concours, pour la documentation, du Service des archives et de la recherche historique parlementaire 233 boulevard Saint-Germain 75007 Paris*)

Paul Boulet naît le 8 septembre 1894 à Marseille au foyer d'un militaire d'ascendance bretonne, dont l'épouse est d'ascendance ardennaise. Il fait ses études secondaires au lycée de Béziers puis au lycée de Montpellier. Ayant obtenu son bac, il s'inscrit à la Faculté de médecine de Montpellier. A 20 ans, en 1915, il est mobilisé et monte au front comme brancardier ; il est bientôt nommé caporal-brancardier au 7<sup>ème</sup> régiment de tirailleurs de la première division marocaine. Blessé en 1916, il est décoré de la Croix de guerre avec cinq citations. Et il devient médecin militaire au 133<sup>e</sup> régiment d'infanterie... Fait prisonnier, il ne revient en France qu'à la fin de 1918, juste pour reprendre ses études à la Faculté de médecine de Montpellier. Il va les poursuivre jusqu'à l'agrégation et deviendra lui-même professeur de médecine dans cette faculté, qu'il ne quittera plus au niveau professionnel.

En 1935, tout en conservant ses fonctions d'enseignant, il entreprend d'y ajouter un engagement politique, avec la volonté de faire progresser en France toutes les actions menées dans les domaines de la santé publique : l'hygiène, l'alimentation, la lutte contre l'alcoolisme, contre le cancer, la tuberculose, la syphilis, la drogue, contre le chômage, pour l'assistance aux personnes âgées, aux infirmes et aux incurables, pour la protection de l'enfance, pour la disparition des taudis et de la prostitution ; il réclame bien avant beaucoup d'autres l'institution d'un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques, l'agriculture ...

Cette entreprise politique, il la conduit au galop : il est élu conseiller municipal de Montpellier dès 1935, puis maire de la ville, puis conseiller général du canton de Saint-Martin-de-Londres. Il fallait être un bon vrai chrétien pour aller ainsi de succès en succès dans cette région populaire ! Et la vague des succès continue ! Aux élections législatives (historiques) des 26 avril et 3 mai 1936, dans la première circonscription de l'Hérault, il est élu, au

second tour, avec 8467 voix contre 6831 au député sortant, Henri de Rodez - Bénavent, candidat de la droite (et qui a été élu dans cette circonscription en 1919 et en 1928).

Arrivé ainsi au Palais-Bourbon, à 41 ans, Paul Boulet s'inscrit au Groupe de la Jeune République, le parti fondé par Marc Sangnier en 1912. Il se trouve ainsi partenaire du Front Populaire, non pas comme associé à son aile droite, mais comme partenaire indépendant des grands partis de l'époque (c'est le Parti radical qui constitue l'aile droite du Front Populaire).

Lorsque éclate la deuxième guerre mondiale, en 1939, il reprend volontairement du service en qualité de médecin-commandant d'un hôpital d'évacuation primaire. Sa conduite lui vaut encore d'être décoré de la Croix de guerre.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il est du nombre des 80 parlementaires qui refusent d'accorder les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Membre de l'Assemblée consultative provisoire, à partir du 7 novembre 1944, il s'inscrit au Groupe de la Gauche Indépendante (le MRP n'est pas encore créé). Il est candidat le 21 octobre 1945 dans l'Hérault à la première Assemblée Constituante, en tête de la liste du Mouvement de libération nationale. Il n'est pas élu.

En revanche, il est élu député MRP le 2 juin 1946, à la deuxième Constituante, en deuxième position sur la liste conduite par Paul Coste-Floret. Et il est réélu le 10 novembre 1946 lors de l'élection de l'Assemblée nationale. Il se consacre à la défense de ses idées dans le domaine social comme il n'a cessé de le faire depuis son engagement en politique.

Il garde ainsi l'estime de ses collègues du Groupe MRP, qu'il déçoit en revanche par des prises de position personnelles, notamment en politique étrangère et militaire : il se dit hostile à l'armement nucléaire, au Pacte de l'Atlantique qui favorisera, dit-il, « la course aux armements » ; quand éclate la guerre de Corée ; il demande au Gouvernement de ne pas s'aligner sur la politique américaine. Dans d'autres domaines, il fait des choix étonnants (par pacifisme) ou prématurés : il se dit favorable à l'amnistie des faits de collaboration, il demande, en 1947, l'abolition de la peine de mort ; en 1949, il souhaite un statut des objecteurs de conscience...

Exclu du MRP, il est de nouveau candidat aux élections législatives de juin 1951, dans l'Hérault, à la tête d'une liste de la « Gauche Indépendante » ; il échoue, tout en conservant 10301 voix, alors que la liste MRP (avec Paul Coste-Floret à sa tête) obtient 20766 suffrages (seulement le double). Il reste maire de Montpellier jusqu'en 1953.

Il décèdera, à Montpellier, le 27 juillet 1982, à 87 ans.

**Charles d'Aragon : un noble terrien, un grand résistant, discipliné dans ses votes mais en désaccord avec le MRP sur l'Indochine.**

Né le 10 novembre 1911 à Bourges (Cher), Charles de Bancalis, marquis d'Aragon, est le fils d'un militaire, comme Paul Boulet. Son père, Henri, descend d'une ancienne famille du Rouergue, fixée en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ses parents changent souvent de résidence, selon les garnisons où son père est officier. C'est ainsi qu'après son enfance à Bourges il fait ses études à l'institution Saint-François-de-Sales d'Evreux puis à l'école Saint-Louis-de-Gonzague à Paris. Quelques années plus tard, il sort diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques.

L'engagement dans les mouvements d'action catholique l'attire. Il collabore à « Temps présent », « L'Aube », « La vie intellectuelle », la « Revue des études historiques », « Témoignage chrétien », « Notre République », la « Revue des deux mondes »...

Sa profession ? Il est éleveur sur ses terres à Saliès, dans le Tarn ; un petit village (au sud d'Albi) dont il va devenir maire en 1945.

En 1942, il épouse Diane d'Albon. dont il aura sept enfants.

Le Tarn devient un des hauts lieux de la Résistance. Charles d'Aragon est responsable du mouvement Combat pour l'ensemble du département et bientôt adjoint au commissaire général et vice-président du Comité départemental de libération du Tarn. Tout le désigne pour être un militant actif du MRP.

Lors de l'élection de la première Assemblée Constituante, le 21 octobre 1945 (il a 33 ans), il est élu en tête de la liste MRP, qui recueille 26.310 suffrages sur 91.368 votants (29%). Il se manifeste sur la politique du ravitaillement et sur la nationalisation du gaz et de l'électricité.

Le 2 juin 1946, lors de l'élection de la seconde Assemblée Constituante, il est réélu avec 33.707 voix sur 99.477 votants (34%). Il siège à la Commission des Affaires étrangères et à la Commission de l'Intérieur, de l'Algérie et de l'administration générale, départementale et communale.

Vient le 10 novembre 1946. On élit ce jour-à la première Assemblée Nationale de la toute nouvelle République, la Quatrième. Candidat MRP pour la troisième fois, Charles d'Aragon améliore encore son score : il obtient 32.317 voix sur 91.230 votants (35,5%). C'est l'un des députés MRP les mieux élus de toute la France. Il conserve sa place dans les commissions des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

Se plaçant sur la même ligne d'action que Paul Boulet, il propose en 1949 l'établissement d'une convention internationale proclamant coupables d'un

crime contre l'humanité ceux qui, en cas de conflit, utiliseraient les premiers l'arme atomique. En 1950, il demande au Gouvernement de s'associer à toute initiative susceptible de régler pacifiquement la guerre de Corée. Au niveau social, il demande que la grève ne puisse pas justifier la rupture d'un contrat de travail.

D'une manière générale, il vote comme le Groupe MRP mais il exprime son désaccord avec la politique gouvernementale en Indochine et ce désaccord l'amène à démissionner de la Commission exécutive du Mouvement. Et le 1<sup>er</sup> mai 1950, il démissionne du Groupe MRP, par solidarité avec Paul Boulet, qui vient d'en être exclu et avec l'abbé Pierre, que le drame de Brest (un manifestant tué par la gendarmerie) a conduit à quitter le Groupe.

Aux élections législatives du 17 juin 1951, Charles d'Aragon est candidat de la Gauche Indépendante (comme l'abbé Pierre et Paul Boulet) dans la troisième circonscription de la Seine, où la liste MRP est conduite par Francine Lefebvre. Il obtient 4959 voix et n'est pas élu.

Dans les Hautes-Pyrénées, la nouvelle liste MRP n'obtient que 4168 voix, soit 28.000 voix de moins que la liste d'Aragon en novembre 1946.

Pour les élections législatives du 2 janvier 1956, la Fédération MRP des Hautes-Pyrénées renouvelle sa liste derrière M. Sans ; le score est meilleur : 7347 voix ; mais ce n'est pas suffisant pour obtenir un élu.

Désormais le MRP n'aura plus d'élus au Parlement dans les Hautes-Pyrénées...

Quant à Charles d'Aragon, son échec dans la Seine l'amène à se retirer de l'action politique au niveau national. Il reprend la direction de son exploitation agricole dans le Tarn, à Saliès, où il décède le 6 août 1986.

*(suite page suivante)*